



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ







POUR QUE LA FRANCE TIENNE SES ENGAGEMENTS EN MATIERE DE BIODIVERSITE EN 2017


19 PROPOSITIONS DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS




La France a ratifié la convention sur la diversité biologique en 1994, soit bientôt un quart de siècle. Elle s'est dotée en 2004 d'une stratégie nationale pour la biodiversité dont l'objectif était de stopper la perte de biodiversité d'ici 2010. Hélas, en 2017, malgré une deuxième stratégie nationale pour la période 2011-2020, l'effondrement du patrimoine écologique français se poursuit. C'est pourquoi les principales associations françaises de protection de la nature en appellent au gouvernement pour mettre en œuvre des mesures simples, de bon sens et peu coûteuses qui lui permettront de remplir ses obligations.



Le présent document liste 19 propositions dans les domaines des politiques nationales et régionales, de la gouvernance, de la conservation des espèces, de la protection des milieux, du climat et de l'énergie, de l'agriculture et de l'alimentation et des moyens humains et financiers nécessaires. Ces propositions ont été sélectionnées en fonction de leur importance (parce qu'elles représentent un enjeu particulièrement important pour atteindre en 2020 les objectifs d'Aichi) ; de leur urgence dans les six mois à venir (parce qu'elles conditionnent la mise en œuvre d'autres propositions ou qu'il y a des urgences liées à des annonces récentes) ; ou parce qu'elles requièrent une pression forte de la société civile pour avancer. Chaque année, les associations actualiseront cette plateforme et interpellent le gouvernement sur l'état de prise en compte de ces propositions en fonction du degré d'avancement :


- 😊 Objectifs atteints, promesses tenues, résultats visibles ou prévisibles
- 😐 Objectifs non encore atteints et/ou initiatives insuffisantes
- 😞 Rien n'a été fait ou si peu que sans changement de paradigme les objectifs ne peuvent pas être atteints


	POLITIQUES NATIONALES ET REGIONALES	Contexte et progrès attendus	2017
1	Redonner souffle à la Stratégie nationale pour la Biodiversité (SNB)	Alors que la première Stratégie (2004-2010) avait surtout mobilisé les pouvoirs publics, la deuxième, qui porte sur la période 2011-2020, a été élaborée avec une forte implication de la société civile et des entreprises, de sa conception à sa mise en œuvre. Malheureusement, faute de portage politique et donc de moyens humains et financiers, elle s'est rapidement essouffée. En l'état la France n'atteindra pas les objectifs d'Aichi. → Cette stratégie nationale pour la biodiversité doit être relancée, les indicateurs suivis, les volontaires encouragés, les actions évaluées. Une troisième Stratégie, plus ambitieuse et avec une mobilisation interministérielle, doit être préparée sans plus tarder pour la période 2020-2030.	
2	Relancer la dynamique des Plans Nationaux d'Actions pour les espèces (PNA)	Mis en œuvre il y a plus de 15 ans et renforcés par le Grenelle de l'Environnement puis la loi Biodiversité, les Plans nationaux d'actions sont des documents d'orientation non opposables visant à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées. Dans les faits, ceux qui ont été élaborés peinent à exister faute de moyens, quand d'autres espèces en mauvais état de conservation n'en bénéficient pas du tout. De nombreuses espèces disparaissent. → L'État doit sans plus attendre doter les Plans nationaux d'actions des moyens suffisants et compléter son dispositif.	
3	Développer l'éducation à l'environnement et à la nature (EEDD)	Des progrès importants ont été faits depuis dix ans dans la prise en compte des enjeux environnementaux dans l'enseignement primaire et secondaire. Cependant, la biodiversité reste le parent pauvre de ces actions et la majorité de nos concitoyens n'ont qu'une connaissance très parcellaire de la biodiversité française, y compris outre-mer, et des enjeux liés. → Il est temps de définir une politique nationale d'éducation à l'environnement et à la nature, faisant une large place à des activités sur le terrain, en s'appuyant notamment sur les recommandations du Conseil économique, social et environnemental et du Collectif français pour l'éducation à l'environnement et au développement durable.	
4	Intégrer pleinement la biodiversité dans les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)	La loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République de 2016 a créé l'obligation pour les régions de produire un nouveau schéma de planification, le SRADDET, qui fusionne plusieurs schémas préexistants, dont le schéma régional de cohérence écologique qui traduit opérationnellement la trame verte et bleue dans les territoires. → Toutes les garanties doivent être données pour que ces nouveaux schémas soient élaborés dans la transparence, intègrent pleinement les enjeux écologiques et prévoient des moyens dédiés pour y parvenir. En outre, une cohérence nationale de ces schémas doit être assurée grâce au Conseil national de la biodiversité.	




	REFORME DE LA GOUVERNANCE	Contexte et progrès attendus	2017
5	« Verdir » les instances consultatives, revoir la gouvernance des Établissements publics et réformer la gouvernance du Conseil national de la transition écologique	La représentation des associations de protection de la nature et de l'environnement dans les diverses instances traitant de questions en lien avec la biodiversité, en particulier la biodiversité « ordinaire » (pêche et chasse, agriculture et alimentation, forêts...) est très inégale. → Nous demandons le renforcement de cette présence des associations dans des instances ou processus consultatifs où elles sont minoritaires, voire absentes, comme par exemple dans les instances liées à la chasse (Comités national et régionaux de la chasse et de la faune sauvage, conseil d'administration de l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage)). De plus, créé en 2013, le Conseil national de la transition écologique fait actuellement l'objet d'une réflexion sur son devenir et ses modalités de fonctionnement, en lien avec l'annonce de la réforme du Conseil économique, social et environnemental. Par ailleurs, le Comité national de la biodiversité, prévu par la loi de 2016 sur la biodiversité, n'a toujours pas été mis en place. → Il est indispensable que cette réforme de la gouvernance environnementale soit cohérente et implique fortement les associations de protection de la nature.	



	CONSERVATION DES ESPECES	Contexte et progrès attendus	2017
6	Reconnaître la sensibilité des animaux sauvages	La protection juridique des animaux sauvages demeure aujourd'hui très inférieure à celle des animaux domestiques. → Nous proposons de reconnaître à tout animal sauvage le statut d'être vivant doué de sensibilité et de faire du bien-être animal une des grandes lois du quinquennat, en mettant en place dans un premier temps une commission sur la cause animale pour un travail préparatoire et méthodique.	
7	Accompagner le retour du loup en France	Le loup fait partie désormais de la faune de notre pays et il convient de mettre en place les conditions de coexistence durable avec les activités pastorales dans les différents contextes locaux. → Un Plan Loup 2018-2022, s'appuyant sur les expertises scientifiques réalisées en 2016 et mettant en place les mesures de gestion adaptées, doit donc être rapidement élaboré avec toutes les parties concernées.	
8	Arrêter la destruction massive des espèces dites « à problème »	La gestion des espèces « susceptibles d'occasionner des dégâts » repose trop sur des mesures de destruction massives et non sélectives, ne prenant pas en compte les états de conservation des espèces et leur impact réel sur l'économie. → Il est impératif de conditionner le classement des espèces « susceptibles de causer des dégâts » en fonction de données scientifiques fiables et impartiales et après avoir éprouvé les alternatives à la destruction.	

	PROTECTION DES MILIEUX	Contexte et progrès attendus	2017
9	Conforter et développer le réseau Natura 2000	Les opérations affectant les sites Natura 2000 et les moyens d'animation et de gestion de ces sites ne sont pas répertoriés de manière exhaustive, ce qui rend difficile une évaluation réelle et consolidée de leur efficacité et de leurs impacts. → Il est impératif de réaliser ce bilan consolidé et de maintenir et renforcer l'ambition du réseau Natura 2000 grâce à un fléchage des aides européennes et nationales, soutenant notamment l'animation territoriale et le développement des contrats et mesures de gestion.	
10	Renforcer la protection des ressources et des milieux marins et littoraux, en particulier Outre-Mer, notamment en maintenant et confortant la conservation du littoral	Divers dispositifs prévus au niveau national ou européen pour mieux protéger ces milieux et ces ressources tardent à être mis en place concrètement. → Il est impératif de faire appliquer la directive cadre stratégie pour le milieu marin aux Outre-mer, d'engager sans délai l'élaboration des plans d'actions Mangroves et Coraux prévus par la loi Biodiversité et d'appuyer une proposition forte de règlement européen relatif à la conservation des ressources halieutiques et à la protection des écosystèmes marins. De plus, la loi Littoral a fait l'objet récemment de diverses attaques visant à en réduire la portée, en permettant notamment de relancer l'urbanisation côtière. → Nous veillerons à éviter ce démembrement de la loi Littoral et à renforcer les outils de connaissance et d'observation sur le littoral, notamment pour soutenir l'action du Conservatoire du Littoral.	
11	Développer la protection des zones humides	Les zones humides continuent de régresser en France, leur état de conservation est souvent défavorable et une récente modification de leur définition risque d'accentuer ce phénomène. → Il convient de relancer un programme de protection et d'amélioration de la gestion des zones humides, notamment par l'acquisition (Agences de l'eau) et la création d'espaces naturels protégés (Réserves naturelles et Parc nationaux notamment).	

	CLIMAT ET ENERGIE	Contexte et progrès attendus	2017
12	Mettre fin à l'exploitation des hydrocarbures sur le territoire national	Un projet de loi mettant fin d'ici à 2040 à la recherche et à l'exploitation des hydrocarbures sur le territoire national a été présenté par le gouvernement. → Nous serons vigilants pour que cette loi soit votée et mise en œuvre.	

13	Adosser les enjeux de biodiversité à ceux du climat	L'accord de Paris sur le climat ne prend pas suffisamment en compte les enjeux liés à la biodiversité et son rôle possible dans l'atténuation et l'adaptation. ➔ Il convient de mutualiser et renforcer les approches conjointes biodiversité-climat, en privilégiant les solutions d'adaptation fondées sur la nature (spécialement pour les espaces littoraux et marins en métropole et Outre-Mer) et en réalisant des évaluations socio-économiques des différentes solutions proposées tenant compte de l'impact sur les écosystèmes.	
----	--	---	---

AGRICULTURE ET ALIMENTATION		Contexte et progrès attendus	2017
14	Accompagner la transition écologique et solidaire de l'agriculture	Les États généraux de l'alimentation sont une occasion d'examiner globalement les dimensions économique, sociale, sanitaire et environnementale de notre système alimentaire. ➔ Nous veillerons en particulier à poursuivre et développer les initiatives en faveur de l'agro-écologie, à différentes échelles, du local au national, et à en assurer un portage politique au plus haut niveau.	
15	Obtenir une Politique agricole commune (PAC) écoresponsable	La PAC 2015-2020 n'a pris en compte les enjeux environnementaux que de manière très imparfaite et la nouvelle PAC qui se mettra en place à partir de 2020 fait déjà l'objet de nombreuses réflexions. ➔ Il convient de renégocier en profondeur cette politique, avec un engagement prioritaire sur le fait qu'elle doit être d'abord une Politique environnementale commune, basée sur les services rendus à la biodiversité, au climat et à la santé, et cogérée par le ministère de l'Ecologie et celui de l'Agriculture.	
16	Protéger nos sols, patrimoine commun	L'artificialisation des sols, mais aussi leur érosion et la dégradation de leur qualité, affectent gravement notre patrimoine sol, qui ne fait pas l'objet d'une politique de protection similaire à celle des ressources en eau et de la qualité de l'air. ➔ Nous poursuivons notre engagement pour obtenir, au niveau français et européen, la définition et la mise en place d'une véritable politique publique pour protéger le patrimoine sol et assurer son amélioration.	

RENFORCEMENT DES MOYENS		Contexte et progrès attendus	2017
17	Supprimer les incitations à détruire la biodiversité	De nombreux rapports ont identifié de multiples subventions et niches fiscales néfastes à la biodiversité mais n'ont pas été suivis de mesures concrètes. ➔ Nous demandons la reprise des travaux du Comité pour l'économie verte sur le sujet et l'identification rapide des aides les plus néfastes, afin de réorienter les ressources dégagées vers des activités favorables à la biodiversité.	
18	Conforter l'Agence française pour la biodiversité (AFB)	Créée en 2016, l'Agence française pour la biodiversité n'a pas fait l'objet d'une augmentation conséquente de ses moyens humains et matériels, alors que de nouvelles missions lui sont confiées. De même, les Agences de l'eau, désormais chargées de soutenir des actions en faveur de la biodiversité, continuent à subir des prélèvements importants sur leurs ressources affectées. ➔ Nous demandons un renforcement substantiel des moyens, en particulier humains, de l'AFB et une affectation des prélèvements sur les fonds de roulement des Agences de l'eau à des actions en faveur de la biodiversité.	
19	Soutenir le travail de connaissance des associations de protection de la nature	Les associations de protection de la nature jouent un rôle essentiel en collectant de nombreuses données, en particulier dans le cadre des programmes de recherche participative. Cependant, notre connaissance de la biodiversité de notre territoire, tant en métropole que dans les Outre-mer, demeure encore très partielle et ne permet pas de suivre finement son évolution. ➔ Il convient de reconnaître cet apport des associations à la connaissance de la biodiversité, en mettant en place un dispositif de soutien financier pérenne au niveau national.	